



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL DE SECURISATION
ET DE GESTION DES RESEAUX D'EAU POTABLE

SOMMAIRE

1 LE SYDRO 71	4
a) Dates et chiffres clés	4
b) Compétence et missions	4
c) Composition	5
2 LE BUREAU ET LE COMITÉ SYNDICAL	6
a) Comité syndical au 31/12/2022	6
b) Bureau syndical au 31/12/2022	6
3 RESSOURCES HUMAINES	7
4 LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022	8
a) Budget principal	8
b) Budget annexe sécurisation	9
c) Budget annexe AMO MO	10
5 LES ACTES ADMINISTRATIFS	11
a) Comité syndical	11
b) Bureau syndical	11
6 LA COMPÉTENCE SÉCURISATION	12
a) Données financières : montant contribution, assiette, financement	12
b) Travaux programmés et en cours	12
c) Etudes programmées et en cours	14
d) Autres actions	16
7 LE FONDS DE RENOUVELLEMENT	17
a) Objectifs	17
b) Fonctionnement	17
c) Volume de travaux 2022 financés par le SYDRO 71 et caractéristiques des réseaux renouvelés	17
d) Financement	18
e) Suivi administratif et financier	19
8 LES MISSIONS AMO-MOE	19
a) Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)	21
b) Maîtrise d'oeuvre (MOE)	25
9 ÉVÉNEMENTS	28
10 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE	29

LE MOT DU PRÉSIDENT



On ne parle que d'Elle. Elle est de toutes les conversations. L'Eau !

Le bulletin météorologique de 2022 ressemble malheureusement à ses prédécesseurs, exception faite de 2021 – année étrangement « normale » - et nous a apporté son lot d'inquiétudes voire de malheurs.

L'année 2022 aura en effet été la plus chaude que la France ait jamais mesurée. Elle a commencé avec des records de température : 17,2°C à Limoges, 16,8°C à Deauville... dès le 1er janvier ! Et clôturé avec des températures de 13 à 14° voire 20°C dans le Sud-Ouest le 31 décembre. Le reste de l'année ? Des anomalies de température presque chaque mois. Un été particulièrement chaud, avec son lot de records de températures, resté dans les mémoires, un été brûlant ayant dévasté la forêt de Gascogne et bien d'autres encore.

Et du côté de l'Eau ? Un déficit pluviométrique au plan national de l'ordre de 25% en moyenne, un autre record là aussi. Un déficit y compris sur les mois de novembre et décembre, là où doit se faire la recharge des nappes pour affronter l'année suivante.

Et en Saône et Loire ? Pour la 1ère fois, le soutien d'étiage à la Loire par le barrage de Villerest a été inférieur à la sacro-sainte référence de 12 m3/s. Pour la 1ère fois, le bassin versant Saône a été classé en crise. Le Département, riche de 2 grands cours d'eau dont il tire près de 2/3 de son approvisionnement en eau, a vu ceux-ci dans un état inédit et généré les plus grandes craintes pour notre alimentation en eau potable. Heureusement sans rupture d'alimentation d'eau contrairement à d'autres collectivités ailleurs en France.

Et en ce milieu d'année 2023 ?

Nous n'avons pu que constater le manque de recharge hivernale - plus d'un mois sans pluie en février ! - des nappes au plus bas. Et pour la Saône et Loire le spectre d'une insuffisance de soutien d'étiage de la Loire avec un barrage de Nausac rempli à 40% quand il l'était à 67% à la même période en 2022.

Face à cette situation, à chacun de prendre ses responsabilités. Aux usagers, qu'ils soient domestiques, industriels ou agricoles, de faire preuve de sobriété et de prendre conscience du vrai prix de l'Eau. Aux exploitants de surveiller les fuites. Aux collectivités de veiller au renouvellement des réseaux et d'investir. Aux Agences de l'Eau de les soutenir et d'adapter leurs politiques d'intervention. A l'Etat de mettre en œuvre son Plan Eau dévoilé le 30 mars dernier. Pour affronter l'avenir, il est vital de s'unir autour de l'Eau, d'avoir une politique départementale de l'Eau et d'agir solidairement.

Et le SYDRO dans tout cela ? Il avance. En réalisant des interconnexions dont certaines sont cruciales pour que les services passent la saison estivale sans coupure d'eau (voir page 12). En aidant au renouvellement des réseaux (voir page 17).

Vous retrouverez dans ce rapport d'activité 2022 l'action du SYDRO 71 sur l'année écoulée à travers ses différentes compétences.

Et, puisqu'il ne suffit pas de savoir mais qu'il est tout aussi important de faire savoir, ce rapport sera également téléchargeable sur le site internet nouvellement créé : www.sydro71.fr.

Bonne lecture papier ... et numérique !

Daniel RATTE

Président du SYDRO 71

Président du Syndicat des Eaux de la Région de Verdun, maire de Ciel

1 | LE SYDRO 71



a | Dates et chiffres clés

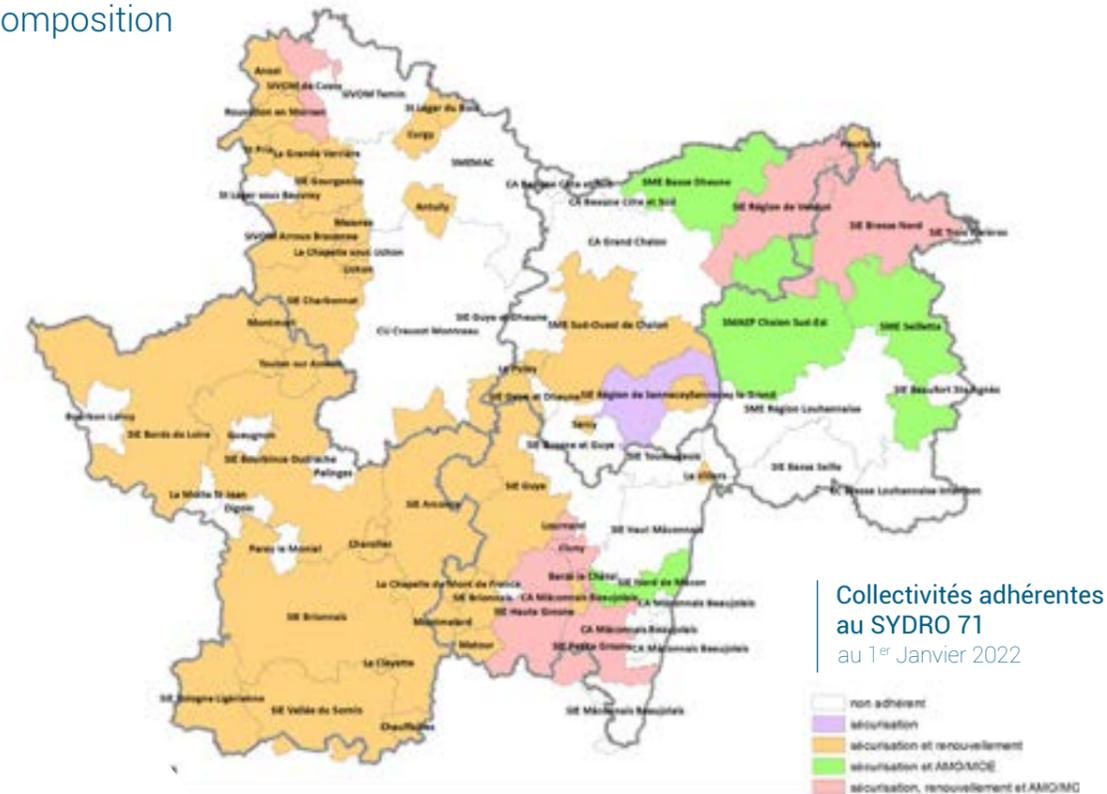
- 1990 Mise en place de la Politique de renouvellement des réseaux d'eau potable par le Département.
- 1991 Création d'un fonds pour le renouvellement, abondé par une subvention du Conseil général et une redevance au mètre cube consommé.
- 1995 Création d'un syndicat mixte départemental ouvert pour le gérer (SMD71). Naissance du SYDRO 71 sous la Présidence de Auguste LAVENIR, depuis sa création jusqu'en 2014.
- 2010 Le SYDRO 71 engage une réflexion pour élargir ses missions et compétences.
- 2013 Au terme de 3 années d'échanges et de réflexion, le SYDRO 71 opte pour :
 - la prise d'une compétence « Sécurisation/Interconnexions »,
 - le maintien d'un fonds de renouvellement en option,
 - des missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de Maîtrise d'Œuvre en option,
 - l'exploitation des services d'eau potable en option.
- 2014 Élection de Vincent de La Celle, Président.
- 2017 Validation du Schéma Départemental des Interconnexions de Secours.
- 2019 Août : Démission de M. de LA CELLE pour raison de santé. Octobre : Election de Jean-Paul AUBAGUE, Président.
- 2020 Juin : Réalisation des 1^{ers} travaux d'interconnexion issus du Schéma Directeur Départemental. Octobre : Election à la présidence du SYDRO 71 de Daniel RATTE, Président du SIE de la Région de Verdun.

b | Compétence et missions

Les statuts du SYDRO 71 prévoient :

- 1 Compétence obligatoire : la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable de ses membres
- 3 Missions facultatives :
 - Fonds de renouvellement des réseaux d'eau potable
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre
 - Exploitation des services d'eau potable

c | Composition



26 COMMUNES

ANOST
ANTULLY
BERZE-LE-CHATEL
CHAROLLES
CHAUFFAILLES
CLUNY
CURGY
LA CHAPELLE –SOUS-UCHON
LA CLAYETTE
LA GRANDE VERRIERE
LE PULEY
LE VILLARS
LOURNAND
MATOUR
MESVRES
MONTMELARD
MONTMORT
POURLANS
ROUSSILLON-EN-MORVAN
SAINT-LEGER-DU-BOIS
SAINT-PRIX-EN-MORVAN
SENNECEY-LE-GRAND
SERCY
SOLOGNY
TOULON-SUR-ARROUX
UCHON

+ **21** SYNDICATS

SIE DE BOURBINCE-ODRACHE
SMAEP DE CHALON SUD EST
SIE DE CHARBONNAT
SIE DE L'ARCONCE
SIE DE LA BASSE DHEUNE
SIE DE BRESSE NORD
SIE DE LA GOURGEOISE
SIE DE LA GUYE
SIE DE LA HAUTE GROSNE
SME DE LA PETITE GROSNE
SIE DE LA REGION DE VERDUN-SUR-LE DOUBS
SIE DE LA SOLOGNE LIGERIE
SIE DE LA REGION DE SENNECEY LE GRAND
SIE DE LA VALLEE DU SORNIN
SIE DES BORDS DE LOIRE
SIE DU BRIONNAIS
SME DU NORD DE MACON
SIVOM ARROUX BRACONNE
SIVOM DE CUSSY-EN-MORVAN
SME DE LA SEILLETTE
SME DU SUD OUEST DE CHALON

> **47** COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

COMPÉTENCE OBLIGATOIRE

Sécurisation

47 adhérents

dont

MISSIONS FACULTATIVES

Fonds de renouvellement

42 adhérents

AMO-MOE

11 adhérents

La commune de **POURLANS** rejoindra le SIE de **BRESSE NORD** au 01/01/2023

2 | LE BUREAU ET LE COMITÉ SYNDICAL

a | Comité syndical au 31/12/2022

Le SYDRO 71 est administré par un Comité composé des délégués des personnes morales élues par leurs Assemblées Délibérantes :



> 3 DÉLÉGUÉS TITULAIRES

LES COLLECTIVITÉS DISTRIBUTRICES D'EAU

> 87 DÉLÉGUÉS TITULAIRES

1 délégué titulaire et 1 suppléant par tranche de 3 500 habitants commencée avec un maximum de 10 délégués par collectivité

b | Bureau syndical au 31/12/2022

composé de 15 membres : 1 président ou vice-président par arrondissement et 10 membres

1 PRÉSIDENT

M. Daniel RATTE
SIE de la REGION DE VERDUN SUR LE DOUBS - Arr. Chalon

4 VICE-PRÉSIDENTS

M^{me} Isabelle LAGOUTTE
SIE de LA VALLEE DU SORNIN - Arr. Charolles

M. Joël MARTIN
SIE BRESSE NORD - Arr. Louhans

M. Dominique JOBARD
SME de LA PETITE GROSNE - Arr. Mâcon

M^{me} Catherine AMIOT
CD71 - Arr. Autun

10 MEMBRES

M. André DIGOIN
SIVOM ARROUX BRACONNE - Arr. Autun

M. Gérard DUBIEF
SIE de la BASSE DHEUNE - Arr. Chalon

M. François DE GUELIS
SIE de la GOURGEOISE - Arr. Autun

M. Jean SIMONIN
SME de la SEILLETTE - Arr. Louhans

M. Jean-Bernard DESCHAMPS
SIE de L'ARCONCE - Arr. Charolles

M. Christian GUICHARD
SME de la SEILLETTE - Arr. Louhans

M. Pierre MATHIEU
SIE du BRIONNAIS - Arr. Charolles

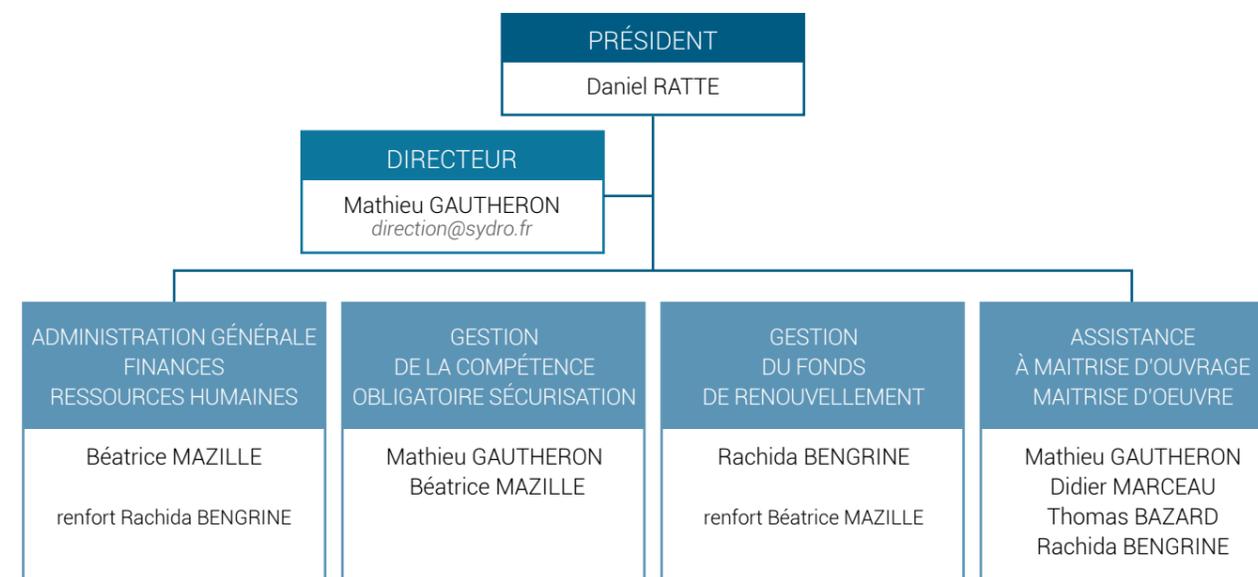
M. Robert BACHELET
LE VILLARS - Arr. Mâcon

M. Michel LANGLOIS
SME du SUD-OUEST de CHALON - Arr. Chalon

M. Jean-Marc CHEVALIER
SIE de LA HAUTE GROSNE - Arr. Mâcon

3 | RESSOURCES HUMAINES

✓ ORGANIGRAMME



✓ RESSOURCES HUMAINES

La collectivité emploie dans une large majorité des agents titulaires (80%).

La filière technique occupe 3 postes à temps complet (1 ingénieur, 1 technicien principal 1^{ère} classe et 1 technicien principal 2^e cl.) et la filière administrative 1 poste à temps complet, depuis le 01/04/2022, de rédacteur principal de 2^e classe et 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet occupé à temps partiel (80%) au 31/12/2022.

Budget Principal : (1 ingénieur, 1 rédacteur, 1 adjoint) – 012 = 167 753 € au 31 décembre 2022.

Le poste d'ingénieur est affecté à la direction des 3 services.

Le poste de rédacteur est affecté à l'administration générale, finances-comptabilité et ressources humaines des 3 services.

✓ FORMATIONS DES AGENTS

Renouvellement AIPR – 1 agent

Outlook 2013 - Niveau 1 - 1 agent

Compte tenu du faible nombre d'inscrit plusieurs formations ont été annulées par le CNFPT.

Le poste d'adjoint est affecté à la gestion du fonds de renouvellement.

Budget AMOMOE : (2 techniciens) – 012 = 106 704 € au 31 décembre 2022.

1 technicien principal 1cl et 1 technicien principal 2cl contractuel.

Une offre d'emploi pour le recrutement d'un 3^{ème} technicien sur une mission temporaire longue durée a été publiée.

Budget Sécurisation : aucun agent rémunéré directement sur ce budget.

4 LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2022

SOUS NOMENCLATURE M57 DEPUIS CETTE ANNÉE

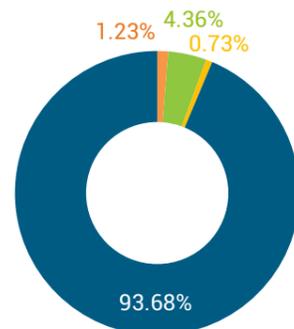
a Budget principal :

Soumis à l'instruction comptable M57, ce budget est destiné au suivi comptable et financier de l'administration générale. Il intègre les aides financières attribuées par le Fonds de renouvellement.

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes :

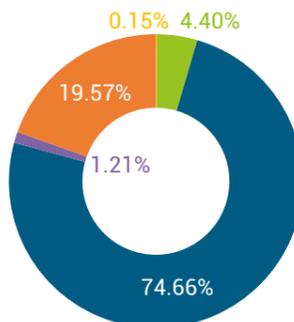
✓ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	47 425,71 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	167 753,10 €
65	Autres charges de gestion courante	27 910,26 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	3 603 199,27 €
TOTAL DÉPENSES		3 846 288,34 €



✓ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

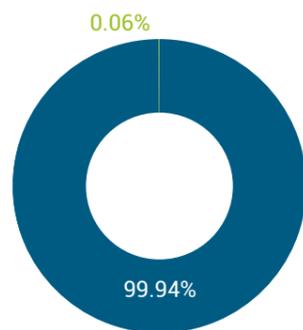
CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
13	Atténuations de charges	6 764,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	199 267,00 €
74	Dotations et participations	3 383 959,94 €
75	Autres produits de gestion courante	54 906,74 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	886 622,83 €
TOTAL RECETTES		4 531 520,51 €



Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes :

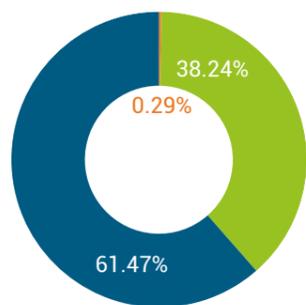
✓ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
204	Subventions d'équipement versées	3 906 817,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 495,51 €
TOTAL DÉPENSES		3 909 312,51 €



✓ RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
204	Subventions d'équipement versées	27 747,00 €
28	Amortissements des immobilisations	3 603 199,27 €
001	Excédent d'investissement reporté	5 792 279,29 €
TOTAL RECETTES		9 423 225,56 €



✓ VOLUMÉTRIE 2022

Nombre de mandats	Nombre de titres	Nombre de flux PES	Nombre de PJ	Volume PJ
256	118	108	923	159.39 Mo

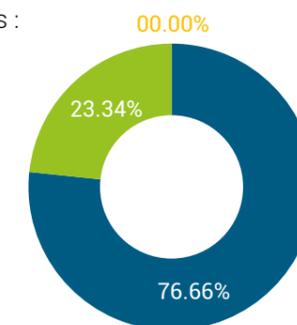
b Budget annexe sécurisation

Créé par délibération CS 26/2014 du 11/12/2014 conformément aux préconisations de la préfecture, ce budget est destiné au suivi comptable et financier de la compétence "SECURISATION" à compter du 01/01/2015. Soumis à l'instruction comptable M57, il est assujéti à la TVA.

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes :

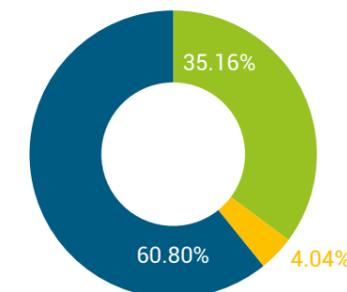
✓ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	148 413,95 €
65	Autres charges de gestion courante	0,94 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	45 193,46 €
TOTAL DÉPENSES		193 608,35 €



✓ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

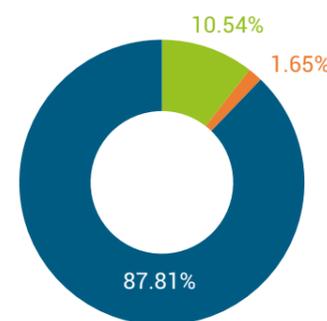
CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	346 229,75 €
77	Produits spécifiques	39 730,73 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	598 664,72 €
TOTAL RECETTES		984 625,20 €



Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes :

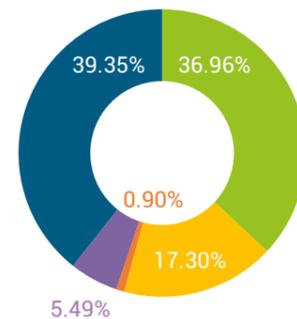
✓ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
13	Subventions d'investissement reçues	39 730,73 €
20	Immobilisations incorporelles	6 220,35 €
23	Immobilisations en cours	330 977,27 €
TOTAL DÉPENSES		376 928,35 €



✓ RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
10	Dotations, fonds divers et réserves	304 166,58 €
13	Subventions d'investissement reçues	142 367,95 €
20	Immobilisations incorporelles	7 440,00 €
28	Amortissements des immobilisations	45 193,46 €
001	Excédent d'investissement reporté	323 833,42 €
TOTAL RECETTES		823 001,41 €



✓ VOLUMÉTRIE 2022

Nombre de mandats	Nombre de titres	Nombre de flux PES	Nombre de PJ	Volume PJ
26	68	52	208	49.08 Mo

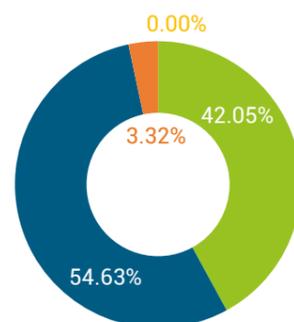
c | Budget annexe AMO MO

A compter du 1^{er} janvier 2014, il est créé un budget annexe (M57), pour la mission optionnelle Assistance à maîtrise d'ouvrage et de Maîtrise d'œuvre (AMO/MO).

Vue d'ensemble du réalisé par chapitre de fonctionnement en dépenses et recettes :

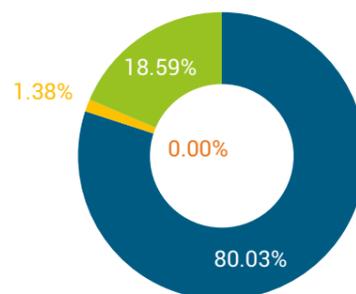
✓ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
011	Charges à caractère général	82 141.17 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	106 704.27 €
65	Autres charges de gestion courante	0.74 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	6 492.52 €
TOTAL DÉPENSES		195 338.70 €



✓ RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
74	Dotations et participations	181 501.00 €
75	Autres produits de gestion courante	0.88 €
77	Produits spécifiques	3 133.48 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	42 165.60 €
TOTAL RECETTES		226 800.96 €



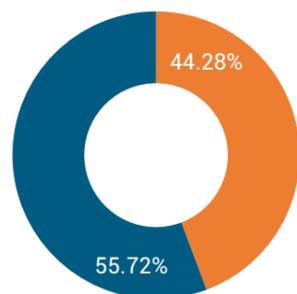
Vue d'ensemble du réalisé par chapitre d'investissement en dépenses et recettes :

✓ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
		0.00 €
TOTAL DÉPENSES		0.00 €

✓ RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	DÉSIGNATION	MONTANT
28	Amortissements des immobilisations	6 492.52 €
001	Excédent d'investissement reporté	8 168.52 €
TOTAL RECETTES		14 661.04 €



✓ VOLUMÉTRIE 2022

Nombre de mandats	Nombre de titres	Nombre de flux PES	Nombre de PJ	Volume PJ
137	19	59	391	39.00 Mo

5 | LES ACTES ADMINISTRATIFS

a | Comité syndical

- ✓ le 23 février à BUXY
- ✓ le 22 juin à DOMPIERRE LES ORMES
- ✓ le 14 décembre à MOROGES

Décisions

- CS012022 - ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2021
- CS022022 - COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET PRINCIPAL 2021
- CS032022 - COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET SECURISATION 2021
- CS042022 - COMPTE ADMINISTRATIF-BUDGET AMO MOE 2021
- CS052022 - AFFECTATION RESULTAT 2021-BUDGET PRINCIPAL
- CS062022 - AFFECTATION RESULTAT 2021-BUDGET SECURISATION
- CS072022 - AFFECTATION RESULTAT 2021-BUDGET AMO MOE
- CS082022 - REGLES AMORTISSEMENTS M57
- CS092021 - ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER
- CS102022 - FONDS DE RENOUVELLEMENT - ATTRIBUTION DES AIDES FINANCIERES 2022
- CS112022 - BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2022
- CS122022 - BUDGET ANNEXE SECURISATION 2022
- CS132022 - BUDGET ANNEXE AMO MOE 2022
- CS142022 - COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) - CONVENTION DECISION AVEC L'ETAT
- CS152022 - BA SECURISATION -DECISION MODIFICATIVE N°1
- CS162022 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021
- CS172022 - DEBAT D'ORIENTATION BUGETAIRE 2023
- CS182022 - SECURISATION-CONTRIBUTION 2023
- CS192022 - FONDS DE RENOUVELLEMENT-PARTICIPATION 2023
- CS202022 - AMOMOE-PARTIE FIXE ET FORFAIT ANNUEL 2023
- CS212022 - ECRITURES COMPTABLES ENTRE BUDGETS 2022
- CS222022 - DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETS 2022
- CS232022 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES OUVRAGES D'INTERCONNEXION BD-RV

b | Bureau syndical

- ✓ le 16 février
- ✓ le 30 novembre

Décisions

- BS012022 - FONDS DE RENOUVELLEMENT - PROROGATIONS DELAIS AIDES FINANCIERES 2019-2020
- BS022021 - FONDS DE RENOUVELLEMENT - PROROGATIONS DELAIS AIDES FINANCIERES 2021

6 | LA COMPÉTENCE SÉCURISATION

Le pacte statutaire entériné par arrêté préfectoral n°2013028-0002 du 28 janvier 2013, fixe les compétences et actions du SYDRO 71 en matière de sécurisation et de gestion d'alimentation en eau potable. Le chapitre I des statuts en son article 3 précise notamment que le SYDRO 71 " a pour objet la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable " pour les collectivités adhérentes.

De par cette compétence socle, le SYDRO 71 assure la sécurité de l'alimentation en eau potable des collectivités distributrices membres en cas de défaillance de leur propre ressource par mobilisation d'un approvisionnement alternatif :

- Réalisation sous sa maîtrise d'ouvrage des travaux d'interconnexion de secours,
- Approvisionnement dans certains cas extrêmes par camions citernes ou par livraison d'eau en bouteille.

a | Données financières : montant de la contribution, assiette, financement

La contribution est fixée l'année N pour l'année N+1. Il s'agit d'un tarif au m³ facturé auprès des abonnés. Elle a permis de financer le schéma directeur départemental de sécurisation et est adaptée aux objectifs de travaux retenus par le SYDRO 71.

Lors de l'assemblée du 15 décembre 2021, il a été décidé de fixer à 0.03 €/m³ le montant de cette contribution pour 2022.

0.03 €/m³
Montant de la contribution
fixée pour l'année 2022

b | Travaux réalisés

1. Mise en service de l'interconnexion de secours pour sécuriser l'alimentation en eau potable des abonnés du SIE de la Gourgeoise :

Identifiée dans le Schéma Départemental des interconnexions réalisé par le SYDRO 71 en 2017, l'interconnexion, réalisée dans le cadre d'un groupement de commande entre le SYDRO 71 et le SMEMAC, est constituée par :

✓ La création d'une canalisation en polyéthylène haute densité renforcé de diamètre nominal 97/125 mm (PEDH RC PE100 DN97/125 PN16) sur le périmètre du SMEMAC sur une longueur d'environ 3600 m et ses accessoires (vannes de sectionnement, purges, vannes de régulation hydraulique, compteur de vente d'eau).

✓ La création d'une canalisation en polyéthylène haute densité de diamètre nominal 102/125 (PEHD PE100 DN102/125 PN16) sur le périmètre du SIE de la Gourgeoise sur une longueur d'environ 2600 m et ses accessoires (vannes de sectionnement, purge, ventouses, vannes de régulation hydraulique).

Les travaux sur le tronçon aval, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SYDRO 71, ont été achevés en décembre 2021. Les travaux sur le tronçon amont, sous maîtrise d'ouvrage du SMEMAC, ont été achevés fin juin 2022.

Arrivée à la station de Monthelon



Compteur de vente d'eau



Un essai de mise en route de l'interconnexion a été effectué en juillet 2022 et a permis de confirmer la potentialité hydraulique de l'interconnexion d'environ 20 m³/h.

Cette interconnexion permet de sécuriser les 3 communes du SIE de la Gourgeoise (Monthelon, Laizy, Brion soit environ 1300 habitants) et permet également de renforcer la vente d'eau aux communes de La Grande Verrière et de St Léger sous Beuvray.

Cette interconnexion a également permis d'apporter une desserte en eau à plusieurs hameaux de la commune d'Autun qui n'étaient pas raccordés sur le réseau d'eau potable.

Ces travaux ont fait l'objet d'un accord de financement du Département de Saône-et-Loire à hauteur de 40 % et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 30 %.

2. Réalisation d'une interconnexion de secours à double sens entre les Syndicats de la Vallée du Sornin et du Brionnais



Pose de la conduite d'arrivée de l'interconnexion au puits P2 de St Martin du Lac



L'interconnexion de secours permet de relier les réseaux des Syndicats à hauteur de Marcigny.

Le projet de travaux a fait l'objet d'une validation avec les maîtres d'ouvrages concernés ainsi que leur délégataire et maître d'œuvre.

A l'issue de l'appel d'offre lancé en 2021, c'est le groupement d'entreprises PETAVIT/POTAIN TP qui a réalisé les travaux pour un montant définitif de travaux de 313 421,62 € HT.

Les travaux réalisés, entre janvier et mai ont consisté en :

- ✓ la création d'environ 600 m de réseau fonte de diamètre 200 mm
- ✓ la création d'environ 150 m de réseau Fonte DN 125 avec franchissement de voie verte près de la station de Baugy.
- ✓ différents aménagements hydrauliques (regards avec comptage, régulation, vannes motorisées avec asservissement aux installations amont ...)

Cette interconnexion fonctionnant en double sens a fait l'objet d'un essai de mise en route et d'observation en octobre 2022 et a permis de confirmer le potentiel hydraulique de transit de :

- 1200 m³/j dans le sens Sornin vers Brionnais pour alimenter notamment le secteur de Marcigny,
- 650 m³/j dans le sens Brionnais vers Sornin pour alimenter notamment St Martin du lac et Iguerande.



Regard de régulation hydraulique à l'arrivée de l'interconnexion à la station de Baugy



Pose de la conduite d'interconnexion au Sud de Marcigny

Les travaux ont été réceptionnés en novembre 2022.

Ces travaux ont fait l'objet d'un accord de financement du Département de Saône et Loire à hauteur de 40 % et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 30%.

Cette interconnexion constitue le 1^{er} maillon des projets d'interconnexions visant à renforcer la sécurisation de l'approvisionnement en eau du secteur Loire.

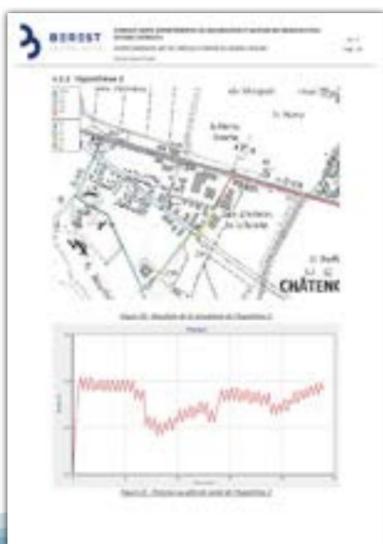
c | Etudes programmées et en cours :

3. Poursuite des études de maîtrise d'œuvre du projet d'interconnexion du SME du Sud-Ouest de Chalon

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au Cabinet BEREST s'est poursuivie en 2022.

Les études préliminaires ont consisté en l'étude de 4 scénarios hydrauliques de raccordement du SME du Sud-Ouest de Chalon au niveau de Dracy le Fort avec les réseaux voisins du Grand Chalon :

- liaison avec le réseau Nord du Grand Chalon à partir du réservoir de Montadiot à Mellecey,
- liaison avec le réseau Nord à partir du réservoir de St Hilaire à Fontaines,
- liaison avec le réseau en régie du Grand Chalon au niveau de Chatenoy le Royal selon deux variantes.

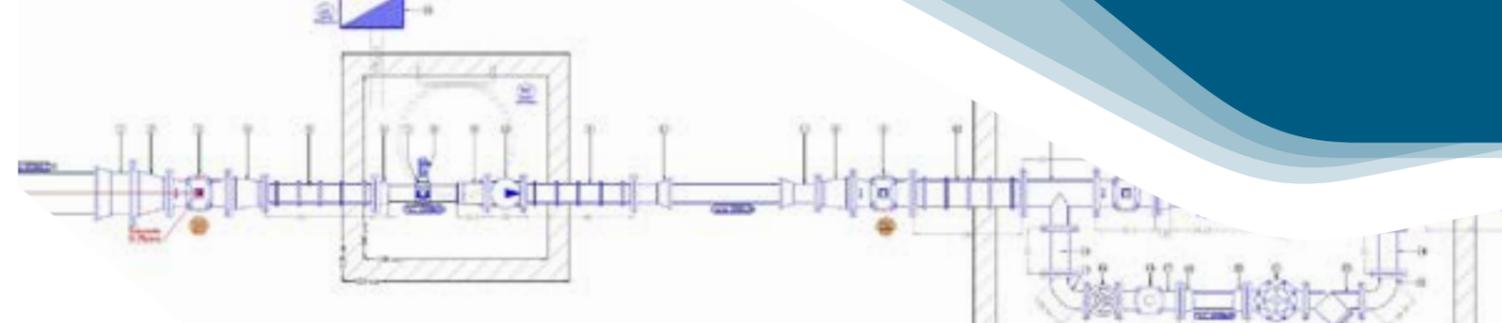


Au regard des ressources disponibles et de la configuration des réseaux amont, c'est la solution entre la sortie de Chatenoy le Royal sur la RD 978 et la zone de la Tuilerie à Dracy qui a été retenue.

Le coût de cette interconnexion, prévue en DN 200 mm pour une longueur totale d'environ 1400 mètres, est estimée à environ 350 000 € HT.

Les études seront finalisées début 2023 pour un lancement de travaux sur la même année.

Cette interconnexion est particulièrement importante pour le Syndicat mais également pour le Grand Chalon dans la mesure où elle permettra de sécuriser le Pôle Médical de Dracy le Fort (clinique orthopédique, unité médico-psychiatrique, centre de suites de soins, ...)



4. Etude d'avant-projet d'une interconnexion entre les Syndicats de l'Arconce et de la Guye

L'interconnexion de secours vise à renforcer le potentiel hydraulique d'une interconnexion de secours du SIE de la Guye à partir du SIE de l'Arconce sur le secteur des communes de la Guiche, de Marizy - Le Rousset et de Saint Marcelin de Cray. Ce projet figure dans le Schéma Directeur Départemental des Interconnexions de Secours.

Les travaux prévus consistent en :

- ✓ la création d'un surpresseur au niveau du site du réservoir de la Guiche,
- ✓ la création d'un réseau de refoulement d'environ 400 ml de diamètre 160 mm en PVC,
- ✓ l'ajout d'instrumentation et d'équipements de régulation (regards avec comptage, régulation, vannes motorisées avec asservissement aux installations ...) sur le réseau de la Guiche, au réservoir du Rousset, à la station de la Grande Bussière et à la station de pompage de Saint Marcelin de Cray.

La Guiche toutefois le SIE de la Guye ne dispose généralement pas d'excédents d'eau exportables.

Les études de conception ont été finalisées au premier semestre 2022, puis une consultation des entreprises a été lancée en juillet 2022.

Le groupement d'entreprises SIVIGNON TP / SCTP a été retenu en novembre 2022 pour un montant de marché de 333 153 € HT.

Les travaux seront exécutés en 2023.

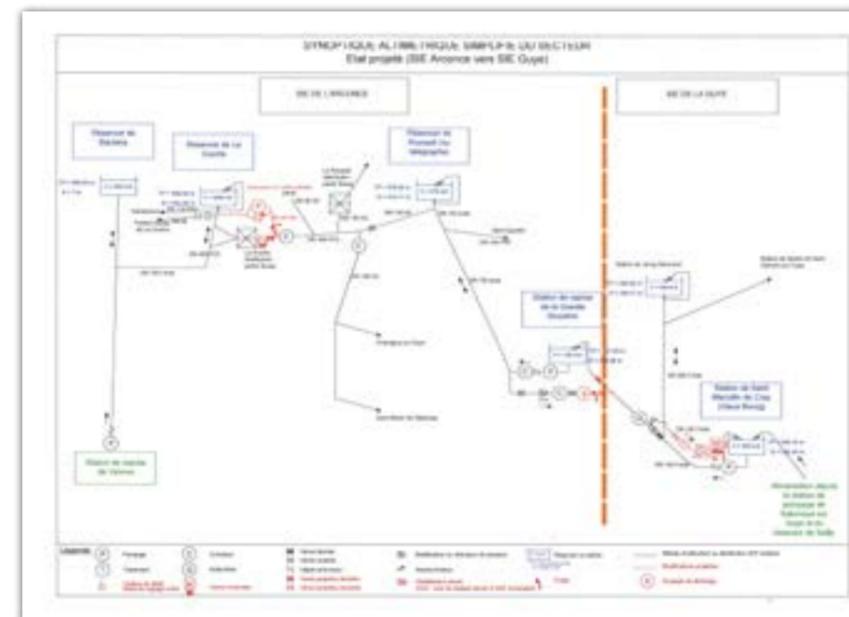
Cette interconnexion doit permettre le transit :

- dans le sens SIE de l'Arconce vers SIE de la Guye de 500 m³/j environ, permettant d'alimenter le secteur Nord de ce dernier (communes de St Marcelin de Cray, St Martin la Patrouille, Joncy, St Clément sur Guye, Mary, Gourdon, Marigny, Mont St Vincent)
- dans l'autre sens, l'interconnexion permettrait d'alimenter en théorie les communes de Chevagny sur Guye, St Martin de Salency, Le Rousset et

Ces travaux ont fait l'objet d'un accord de financement du Département de Saône et Loire à hauteur de 40 %.

Le dossier est en cours d'instruction par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Cette interconnexion est cruciale pour le SIE de la GUYE en raison des limites de capacité de sa ressource.





7 | LE FONDS DE RENOUVELLEMENT

d | Autres actions

✓ Dans le cadre de son rôle d'AMO, le SYDRO 71 a proposé la réalisation d'un schéma directeur Eau potable sur le secteur Clunisois comprenant le SIE de la Haute Grosne, les communes de Cluny, Lournand et Berzé le Chatel dans le cadre d'un groupement de commande. Ce schéma permettra de disposer d'une vue d'ensemble sur le secteur Clunisois grandement alimenté à partir des syndicats amont de production et de distribution du Sud Mâconnais.

Dans le même temps, la révision des schémas directeurs a été engagée sur le périmètre Charollais/Brionnais et sur l'Agglomération Mâconnaise.

Le cahier des charges du SDAEP du Clunisois prévoit, outre une campagne de mesures hydrauliques et la construction d'un modèle numérique, d'étudier la capacité des installations de production et de distribution amont.

La conjonction de ces études permettra donc de déterminer plus précisément le fonctionnement et la capacité hydraulique de l'artère que constitue l'interconnexion Saône Loire reliant l'Ouest à l'Est via le réseau charnière du SIE de la Haute Grosne.

✓ Le SYDRO 71 a également participé aux réunions qui se sont tenues sous l'égide du sous-préfet de Charolles visant à tirer les conclusions de la sécheresse historique de 2022 et des risques pour l'approvisionnement en eau sur l'arrondissement.

Il a ainsi pu être mis en évidence l'affaiblissement de certaines ressources du secteur concomitamment à l'augmentation de la demande en eau notamment du côté des villes (Charolles, Gueugnon, La Clayette, Chauffailles, et dans une moindre mesure Paray le Monial) mettant ainsi en tension les syndicats producteurs du Charollais et du Brionnais.

Plusieurs pistes apparaissent afin d'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en eau :

- la nécessité d'une coordination entre collectivités productrices et collectivités acheteuses de volumes d'eau en gros, à la fois en termes d'exploitation mais également d'investissements futurs
- le besoin d'interconnexions en s'appuyant sur les ressources les plus productives en dehors du périmètre de distribution des syndicats producteurs en tension, notamment à partir de Digoin, de la CUCM voire du département de l'Allier.
- la possibilité d'utilisation d'une ressource tierce comme celle des Sables du Bourbonnais faisant l'objet d'une étude par le Département.



Interconnexion Saône Loire



Station de pompage de Clermain
Interconnexion Saône Loire

a | Objectifs

- Préserver la valeur du patrimoine des collectivités adhérentes en participant au financement des travaux de renouvellement
- Assurer solidairement les besoins présents et futurs en matière de renouvellement des réseaux d'eau par une mutualisation des coûts
- Assurer une bonne préservation de la qualité de l'eau potable
- Garantir la qualité du service rendu à l'utilisateur.

b | Fonctionnement

Les projets doivent être déposés auprès du SYDRO 71 pour le **15 octobre N-1**.

Ils font l'objet d'un examen technique par le SYDRO 71 pour vérifier leur éligibilité aux règles définies dans le règlement des aides financières.

c | Volume de travaux 2022 financés par le SYDRO 71 et caractéristiques des réseaux renouvelés

Volume de travaux 2022

24 COLLECTIVITÉS ont déposé 1 dossier 111 OPÉRATIONS au total déposées 37 ARRÊTÉS ATTRIBUTIFS D'AIDES FINANCIÈRES délivrés

14 865 000 €
Montant total des travaux annoncés par les adhérents
50 % des projets > 105 000 €

montant minimal 5 681 €
montant moyen 133 917 €
montant maximal 557 900 €

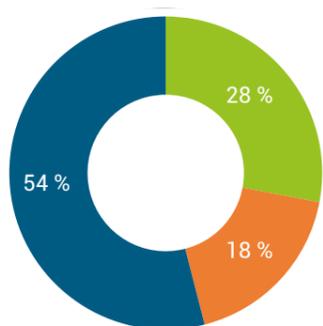
Montant prévisionnel des subventions accordées
4 098 000 €

Caractéristiques des réseaux renouvelés par les adhérents

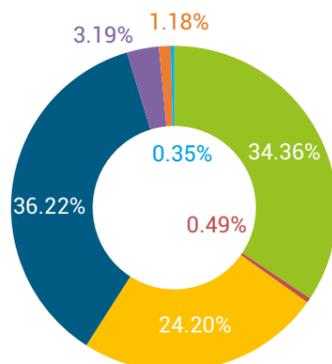
Linéaire total renouvelé	89 485 ml
Branchements repris	1 109 u
Montant total des travaux	14 865 000 €
prix moyen du ml	166 €/ml
Taux annuel de renouvellement moyen calculé sur les collectivités ayant déposé une demande	1.53 %
Taux annuel de renouvellement maximum	5.01 %
Taux annuel de renouvellement minimum	0.04 %
Age moyen conduite renouvelée	55.60 ans



Conduites projetées par nature



Réseau remplacé par nature



- Fonte
- PVC
- PEHD
- Amiante-Ciment
- Acier
- Centriflex
- Indéterminé

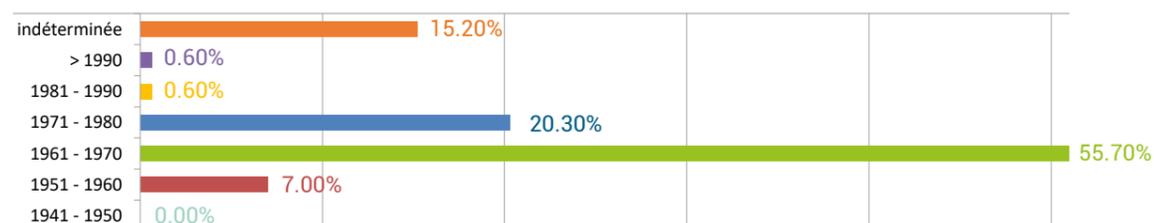
e | Suivi administratif et financier

> MONTANTS RÉALISÉS : MONTANT TOTAL RÉALISÉ : **3 906 817 €**
66 MANDATS (28 acomptes + 38 soldes)

> PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ :

- 1 COLLECTIVITÉ a sollicité une **prorogation du délai de validité** de l'aide financière attribuée par le SYDRO 71 pour les programmes de travaux 2019 :
 - ↳ délai prorogé jusqu'au 04 mars 2023
- 8 COLLECTIVITÉS ont sollicité une **prorogation du délai de validité** de l'aide financière attribuée par le SYDRO 71 pour les programmes de travaux 2020 :
 - ↳ délai prorogé jusqu'au 04 mars 2023
- 5 COLLECTIVITÉS ont sollicité une **prorogation du délai de validité** de l'aide financière attribuée par le SYDRO 71 pour les programmes de travaux 2021 :
 - ↳ délai prorogé jusqu'au 18 mars 2024

Programmation 2022 Classe d'âge des réseaux renouvelés



d | Financement

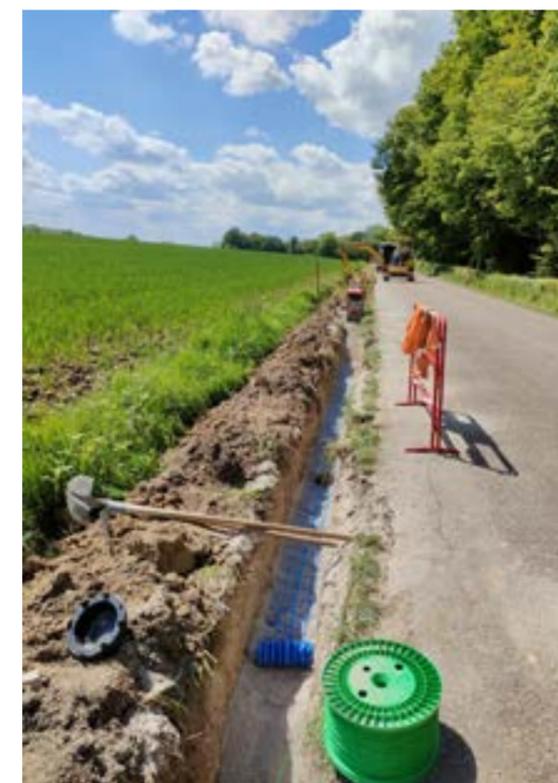
3 306 000 €
Fonds Propres SYDRO 71
0,38 €/m³ facturé

469 890 €
Aide financière
du Département 71
(appel à projets)

Enveloppe financière des Agences de l'eau :

- Aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre de son 11^{ème} programme d'intervention dédiée sur les communes relevant du classement en zone de revitalisation rurale (ZRR) avec contractualisations sur CC St Cyr Mère Boitier, CC Sud Côte Chalonnaise, CC Clunisois et CC Bresse Nord Intercom',
 - Aides ponctuelles Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse via appel à projets "Rebond",
 - Aides ponctuelles Agence de l'Eau Loire-Bretagne via 11^{ème} programme.

- ✓ Prise en charge de toutes les opérations sollicitées
- ✓ Maintien du taux d'aide de base de 42,5 %



Travaux de renouvellement de conduite d'eau potable

8 | LES MISSIONS AMO-MOE

Ces missions facultatives sont exercées pour le compte des adhérents les ayant sollicitées et comportent un appui méthodologique (AMO) et un appui technique (MOE).

L'appui méthodologique (AMO) peut comprendre :

- Des conseils techniques et administratifs d'ordre général,
- L'établissement de programmes d'opérations, (définition des besoins, recensement des contraintes, approche et l'enveloppe et plannings prévisionnels),
- L'assistance pour la passation de marchés de maîtrise d'œuvre et leur suivi,
- L'assistance pour la réalisation d'études (dossier de consultation, passation de marché, suivi technique, administratif et financier ...),
- L'assistance pour le choix du mode de gestion et les procédures de délégation de leur service d'eau potable ou pour passer des marchés de prestations,
- L'assistance pour le suivi de la gestion de service délégué ou de régie (suivi physique des infrastructures, élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service, établissement éventuel d'un rapport d'expertise sur la gestion du service, assistance à la passation de conventions ou avenants aux contrats en cours).

L'appui technique (MOE) peut comprendre :

- La réalisation des études de faisabilité des projets de travaux,
- L'établissement des avant-projets et éventuellement des projets de travaux,
- L'assistance pour la passation des marchés de travaux (analyse techniques des offres, assistance à la mise au point des marchés),
- Le visa des documents d'exécution établis par les entreprises de travaux,
- La direction de l'exécution des travaux jusqu'aux opérations de réception des ouvrages par la collectivité maître d'ouvrage,
- La constitution des dossiers des ouvrages exécutés.



Visite de la station de production du SME du Sud-Ouest de Chalon le 15/10/2022

En 2022, deux nouvelles collectivités ont sollicité le SYDRO 71 :

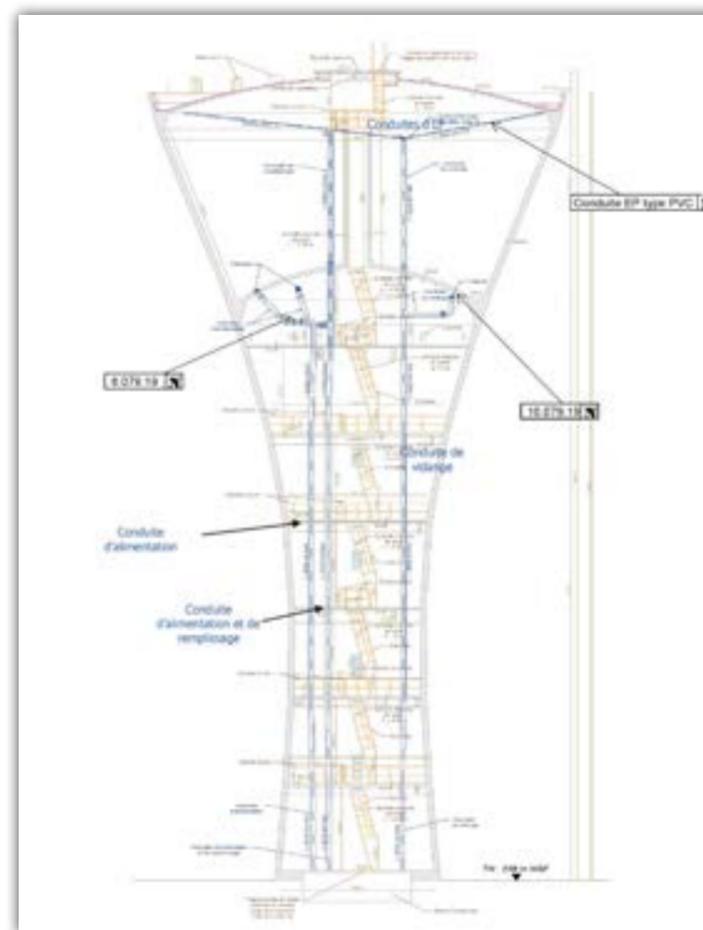
- la commune de Chauffailles pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- le Syndicat Mixte du Sud-Ouest de Chalon pour une mission de maîtrise d'œuvre sur les travaux de renouvellement du réseau.

Au 1^{er} janvier 2023, 12 collectivités bénéficient donc des missions AMO-MOE :

- le SIE BASSE DHEUNE,
- le SIVOM de CUSSY EN MORVAN,
- le SME de LA SEILLETTE,
- la commune de CLUNY,
- le SIE de BRESSE NORD,
- le SMAEP DE CHALON SUD EST,
- le SME de LA PETITE GROSNE,
- le SIE de la HAUTE GROSNE,
- le SIE de la Région de VERDUN sur LE DOUBS,
- le SME du NORD de MACON,
- le SME du SUD-OUEST DE CHALON,
- la commune de CHAUFFAILLES.

Une convention passée par le SYDRO 71 avec le Département permet en outre de bénéficier d'un appui technique de ses services.

Plan de récolement de St Vincent en Bresse



a | Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

a.1 | Procédures de délégation de service public

Le SYDRO 71, à travers la mission d'AMO, assiste les collectivités dans la préparation de la procédure, l'élaboration des délibérations et rapports à l'assemblée délibérante, l'établissement des dossiers de consultation, l'établissement et la publication des avis de concession, la sélection des candidatures, la réalisation des visites d'ouvrages avec les candidats, l'analyse des offres, l'assistance dans la négociation avec les soumissionnaires, le rejet des candidats évincés et la notification au candidat retenu, les avis d'attribution, le montage des dossiers pour transmission au contrôle de légalité.

Le Syndicat Mixte des Eaux du NORD DE MACON a bénéficié de l'assistance du SYDRO 71 dans la procédure pour le renouvellement du contrat de délégation du service public d'eau potable et qui s'est conclue par la signature du contrat de délégation le 23 juin 2022 pour une prise d'effet au 1^{er} juillet 2022 (contrat d'une durée de 5 ans pour une valeur de 1,7 millions € environ). C'est l'entreprise SUEZ, par ailleurs délégataire sortant, qui a été retenue pour gérer le service de l'eau sur les 8 communes du Syndicat qui représentent environ 3100 abonnés 6400 habitants et 325 000 m³ facturés par an. facturés par an. A cette occasion, le Syndicat a obtenu une baisse d'environ 20% sur la part délégataire, entièrement réaffectée sur la part collectivité pour le financement de ses investissements sur le renouvellement du réseau et la réhabilitation du puits et de réservoirs.

a.2 | Gestion du Service Public/suivi de contrats

Le SYDRO 71 a réalisé différentes prestations pour les adhérents :

- Suivi des obligations contractuelles des délégataires notamment à l'occasion de la remise des rapports annuels : objectifs de rendement, obligations de renouvellement des compteurs et branchements, suivi des programmes prévisionnels de renouvellement du patrimoine, autres indicateurs techniques...

- Réunions de suivi avec les autorités concédantes et les délégataires des travaux et prestations prévus dans les contrats de délégation/prestation de service

- 2 réunions sur le démarrage du contrat du SIE de la Basse Dheune

- 1 réunion de suivi sur les Syndicats de la Région de Verdun, de la Petite Grosne et de la Haute Grosne

- Assistance à la rédaction ou avis sur des avenants aux contrats de délégation :

- Avenant n°1 de modification à la baisse des tarifs et d'adoption d'une convention de mandat pour l'encaissement de la surtaxe d'assainissement pour le SIE de la Basse Dheune

- Avenant n°1 pour prise en compte de la loi du 24/08/2021 sur le respect des principes de la République (laïcité, neutralité du service public) pour le SME Nord de Mâcon

- Avenant n°1 de modification des modalités d'actualisation des tarifs et du bordereau de prix de branchement pour la commune de Chauffailles

- Avenant n°1 modifiant le périmètre de la délégation (intégration de la commune de Purlans) et modification du bordereau unitaire des prix pour le SIE de Bresse Nord

- Analyse des études et prestations réalisées par les délégataires dans le cadre des obligations contractuelles

- Vérification des calculs d'indexations des tarifs de rémunération des délégataires/prestataires prévus dans les contrats de délégation/prestation de service (11 notes de calcul vérifiées)

- Validation de la facturation pour la rémunération du délégataire (SME de La Petite Grosne)

- Vérification des montants de reversement de la part collectivité.



Signature du nouveau contrat de délégation du SME Nord de Mâcon le 23/6/2022

a.3 | Etude sur le prix de l'eau

Réalisation de 3 études sur le prix de l'eau (pour le SIE de la Basse Dheune, SIE de Bresse Nord et le SMAEP de Chalon Sud-Est avec analyse du spectre des volumes consommés en fonction de la structure tarifaire, élaboration d'hypothèses d'évolution du prix de l'eau sur la part collectivité avec simulation de l'impact sur les recettes et simulation du prix de l'eau sur différents volumes de consommation, vérification du respect du plafonnement de la part fixe.

a.4 | Rapport sur le Prix et la Qualité du Service

Réalisation de 11 RPQS de l'exercice 2021 pour les collectivités souscrivant la mission AMO.

Ils ont été transmis au Département pour alimenter l'Observatoire de l'Eau.



a.5 | Visite d'installations

Ont été réalisées plusieurs visites d'installations notamment :

➤ Visite des ouvrages de production (1 puits) et de stockage (4 réservoirs) de la ville de Cluny



Réservoir de Bel Air à Cluny

➤ Visite des ouvrages de la commune de Chauffailles dans le cadre du début de la prestation d'AMO



Réservoir de Pirot Chauffailles

Analyseur de chlore réservoir de Chamrond Chauffailles





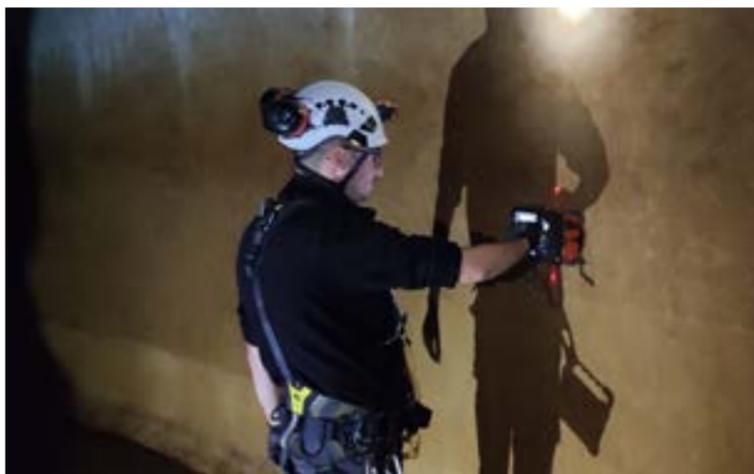
a.6 | Marchés de maîtrise d'œuvre

- 4 marchés de maîtrise d'œuvre ont été suivis pour les Syndicats ayant confié la mission AMO à savoir :
- SME du Nord de Mâcon (maîtrise d'œuvre de travaux de renouvellement/extension de réseau)
 - SME de la Petite Grosne (maîtrise d'œuvre de travaux de renouvellement/extension de réseau)
 - SMAEP de Chalon Sud-Est (maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation des réservoirs)
 - SME de la Seillette (maîtrise d'œuvre de travaux de réhabilitation des réservoirs)

Ce sont 6 bons de commande qui ont été établis pour l'élaboration des avant-projets de travaux (élaboration du programme annuel de travaux) ou pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre des travaux (renouvellement, extensions, aménagement d'ouvrages), 10 ordres de service et 26 certificats de paiement qui ont été établis après vérification des prestations et décomptes fournis.

a.7 | Marchés de prestation de service

- > Assistance à la réalisation de diagnostic génie-civil :
- diagnostic simplifié du réservoir au sol de Bel Air (2 cuves – 600 m³) pour la commune de Cluny



Repérage des armatures du béton au géoradar

- > Assistance à la passation de marchés de maîtrise d'œuvre pour des travaux de génie-civil :
- 1 marché pour des travaux de réhabilitation du réservoir de St Martin Belle Roche (4 cuves totalisant 1900 m³) pour le SME du Nord de Mâcon
 - 1 marché pour des travaux de réhabilitation du puits de La Salle pour le SME du Nord de Mâcon
 - 1 marché pour des travaux de réhabilitation des réservoirs sur tour de Navilly (400 m³) et Allériot (300 m³) pour le SIE de la Région de Verdun

- > Assistance à l'élaboration d'une étude sur le secteur du Clunisois dans le cadre d'un groupement de commande entre le SIE de la Haute Grosne, les communes de Cluny, de Berzé le Châtel et de Lournand ainsi que la communauté de communes du Clunisois comportant 4 volets :

- Elaboration d'un schéma directeur en eau potable comprenant une démarche de gestion patrimoniale, un PGSE et un diagnostic territorial d'accès à l'eau potable
- Réalisation d'un diagnostic génie-civil simplifié sur des réservoirs
- Géoréférencement en classe A du réseau sur Cluny et Lournand
- Etude sur la gouvernance de la compétence eau potable

Le SYDRO 71 a assisté les collectivités concernées pour la constitution du groupement de commande, l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et la publication du marché. Après l'analyse des offres et le choix des entreprises, l'assistance du SYDRO 71 se poursuivra en 2023 et 2024 avec le suivi de l'exécution des prestations.

- > Assistance à la réalisation d'un diagnostic de repérage d'amiante et de plomb sur le réservoir de Dampierre en Bresse pour le SIE de Bresse Nord

a.8 | Autres prestations AMO

- > Assistance du SMAEP de Chalon Sud-Est dans le cadre des travaux de réhabilitation du réservoir de Saint Vincent en Bresse réalisés en 2022 :
- Communication auprès des abonnés
 - Suivi du marché de maîtrise d'œuvre (notamment éléments de mission VISA, DET et AOR)
 - Etablissement et suivi des dossiers de demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'eau
 - Coordination avec les opérateurs de téléphonie occupant l'ouvrage

Château d'eau Nuzeret à Saint Vincent en Bresse



avant

après

- > Assistance du SME de la Seillette dans le cadre des travaux de réhabilitation de 4 réservoirs sur tour
- Etude de la continuité du service
 - Consultation sur le marché de travaux
 - Etablissement et suivi des dossiers de demande de subvention auprès du Département et de l'Agence de l'eau
- > Assistance du SIE de Bresse Nord dans le cadre de son extension de périmètre et de la demande d'adhésion de la commune de Pourlans :
- Réalisation d'une étude d'impact selon L.5211-39-2 du Code général des Collectivités territoriales
 - Assistance à la rédaction des délibérations et formalités administratives avec la Préfecture
 - Assistance à la modification des statuts et du contrat de délégation
 - Assistance à la rédaction du PV de mise à disposition des biens



- > Assistance au montage de dossiers de demande de subvention de travaux / études
- > Avis sur la disponibilité en eau du SIE de la Basse Dheune dans le cadre d'une demande d'achat d'eau par la Communauté d'Agglomération de Beaune dans le cadre de son développement et de la raréfaction de ses ressources
- > Avis et suivi d'études de repérage du chlorure de vinyle monomère
- > Participation aux comités techniques / comités de pilotage du schéma directeur eau potable sur le périmètre de Maconnais Beaujolais Agglomération dans le cadre d'un groupement de commande avec entre autres les SME du Nord de Mâcon et de la Petite Grosne.

a.9 | Comités syndicaux et réunions de Bureau

Le SYDRO 71 était présent à toutes les assemblées générales, réunions de Bureau et de conseils municipaux auxquelles il a été invité soit 31 réunions au total.

b | Maîtrise d'oeuvre (MOE)

b.1 | Avant projets

9 avant-projets de programmes annuels de travaux portant sur 45 opérations ont été établis :

- soit au 1^{er} trimestre pour les collectivités non adhérentes au fonds (programme 2022) : 3 avant-projets de programme annuel de travaux
- soit au 3^e trimestre pour les collectivités adhérentes au fonds de renouvellement (programme 2023) : 6 avant-projets de programme annuel de travaux

L'ensemble de ces travaux représente un linéaire de plus de 31.06 km pour un montant total d'environ 5.6 millions d'euros hors taxes.

Collectivité	Montant du programme de travaux	Nombre d'opérations	Linéaire canalisations
SIVOM Cussy	115 600 € HT	1	860 MI
SME Seillette	880 800 € HT	6	4 755 MI
SIE Région de Verdun	510 000 € HT	3	2 105 MI
SMAEP Chalon Sud-Est	860 000 € HT	9	5 170 MI
SIE Bresse Nord	803 000 € HT	5	6 385 MI
SIE Basse Dheune	530 000 € HT	4	3 825 MI
SIE Haute Grosne	290 000 € HT	3	1 560 MI
Commune de Cluny	410 500 € HT	4	1 680 MI
SME de Chalon Sud Ouest	1 200 000 € HT	10	4 722 MI
TOTAL	5 599 900 € HT	45	31 062 MI

D'autres projets d'extension ou de renouvellement ont également fait l'objet d'une étude et d'un chiffrage en cours d'année.

b.2 | Marchés de travaux

4 consultations ont été menées en 2022 pour :

- **le SME de la Seillette** : accord-cadre à bons de commande d'1 an reconductible 3 fois pour un montant mini de 0 € HT et maxi de 950 000 € HT/an (3 800 000 € HT en cumul sur les 4 ans) notifié en 2023 à l'entreprise ETCTP basée à Beaurepaire en Bresse.
- **la commune de Cluny** : accord-cadre à bons de commande d'1 an reconductible 3 fois pour un montant mini de 0 € HT et maxi de 550 000 € HT/an (2 200 000 € HT en cumul sur les 4 ans) notifié en 2023 à l'entreprise POTAIN TP basée à Vareilles.
- **le SIE de la région de Verdun** : accord-cadre à bons de commande d'1 an reconductible 3 fois pour un montant mini de 200 000 € HT et maxi de 650 000 € HT/an (2 600 000 € HT en cumul sur les 4 ans) notifié en 2022 à l'entreprise GUINOT basée à MONTCHANIN.
- **le SIE de la Basse Dheune** : accord-cadre à bons de commande d'1 an reconductible 3 fois pour un montant mini de 200 000 € HT et maxi de 900 000 € HT/an (3 600 000 € HT en cumul sur les 4 ans) notifié en 2023 à l'entreprise EHTP basée à DIJON.

La mission réalisée par le SYDRO 71 comportait : la rédaction du dossier de consultation, l'avis d'appel à concurrence, l'analyse des offres, la rédaction du PV d'ouverture et d'analyse des offres, le rapport de présentation de la procédure, le montage du dossier pour le contrôle de légalité. Le SYDRO 71 a également assisté les syndicats dans la publication sur profil acheteur, dans la notification des rejets et la notification du marché à l'entreprise attributaire.

b.3 | Travaux réalisés

Le tableau ci-dessous synthétise les prestations réalisées par le SYDRO 71 pour le suivi technique, administratif et financier dans l'exécution des travaux.

Collectivité	Montant commandé	Nombre BC notifiés	Nombre opérations réalisées	Linéaire réalisé	Nombre de branchements repris	Nombre de réunions chantier	Nombre de CP/ situations	Montant réalisé
SIVOM Cussy	115 612 € HT	1	1	806	7	3	1	56 400 € HT
SME Seillette	2 346 033 € HT	13	12	11 097	110	32	8	1 000 400 € HT
SIE Région de Verdun	506 000 € HT	3	3	2 116	45	14	14	467 000 € HT
SMAEP Chalon Sud-Est	799 869 € HT	11	5	2 339	26	17	39	220 200 € HT
SIE Bresse Nord	1 191 000 € HT	6	6	6 103	43	20	35	923 000 € HT
SIE Basse Dheune	474 617 € HT	3	4	3 625	87	37	22	508 900 € HT
SIE Haute Grosne	676 549 € HT	3	6	3 490	20	10	19	644 500 € HT
Commune de Cluny	520 937 € HT	5	5	1 376	31	32	4	175 300 € HT
Commune de Berzé le Châtel	0 € HT	0	0	0	0	1	1	9 900 € HT
Commune de Lournand	0 € HT	0	0	0	0	0	2	6 800 € HT
TOTAL	6 630 617 € HT	45	42	30 952	369	166	145	4 012 400 € HT



b.5 | Autres travaux

> Détournement des réseaux AEP dans la cadre des travaux d'aménagement en 2x2 voies de la RCEA par la DREAL sur le tronçon BRANDON / CLERMAIN. Montant des travaux de 310 000 € HT pour le compte du syndicat de la Haute Grosne.

La mission du SYDRO 71 a consisté :

- En l'élaboration de l'avant-projet technique, le suivi de l'exécution des travaux et leur réception
- L'assistance du SIE dans le conventionnement pour la participation financière de la DREAL

Les travaux comprenaient notamment la mise en place d'une double conduite en PEHD DN 200 mm (pression de service 31 b) posée par forage dirigé (tir d'un linéaire de 190 m) en traversée de la RCEA



Sainte Cécile lieu-dit Les Brosses



> Détournement des réseaux AEP dans le cadre des travaux d'aménagement en 2x2 voies de la RCEA par la DREAL sur le tronçon CLERMAIN/SAINTE CECILE. Montant de travaux de 615 000 € HT pour le compte du syndicat de la Haute Grosne.

La mission du SYDRO 71 a consisté :

- En l'élaboration de l'avant-projet avec étude comparative de plusieurs solutions techniques, le suivi de l'exécution des travaux et leur réception.
- L'assistance du SIE dans le conventionnement pour la participation financière de la DREAL.

L'enjeu du projet était important puisqu'il s'agissait du détournement de la conduite principale du syndicat des eaux (fonte DN 300 mm sur un linéaire de 1280m avec la réalisation de deux forages sous la RCEA) et qui constitue également la conduite desservant l'interconnexion Saône-Loire.



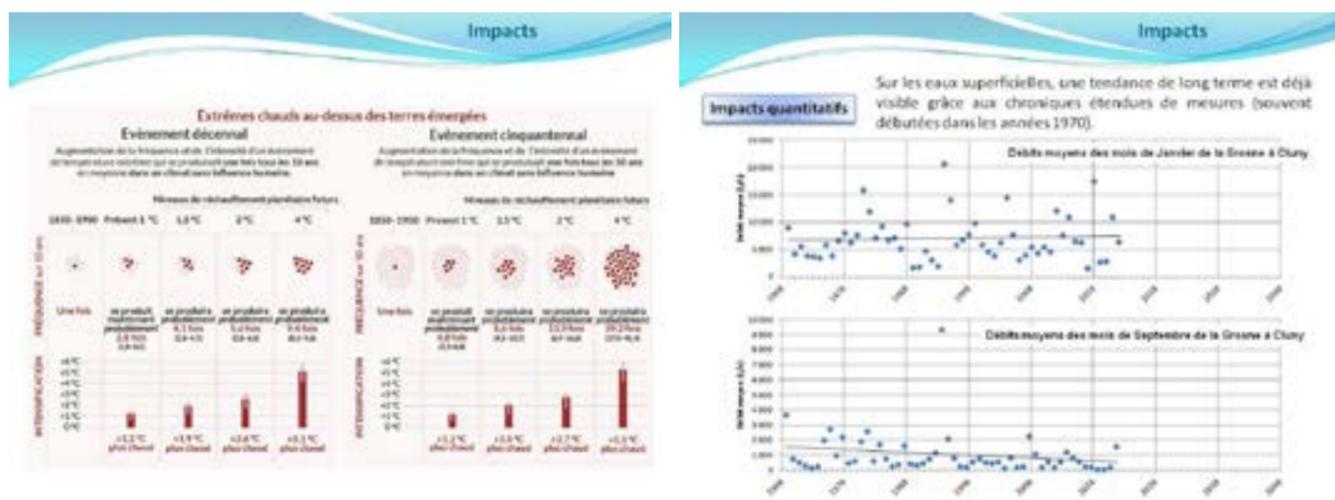
Sainte Cécile travaux de renouvellement liés aux travaux d'aménagement de la RCEA



Sainte Cécile travaux de renouvellement liés aux travaux d'aménagement de la RCEA

9 | ÉVÉNEMENTS

- ✓ Rencontre avec André Accary Président du Département le 23/5
- ✓ Participation au Comité de l'Assistance technique Eau du département le 17 juin
- ✓ Organisation par le SYDRO 71 d'une conférence sur les IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU à l'occasion de son AG du 22/6
 - Présentation de Monsieur Pierrick TALUY, hydrogéologue, Cabinet INFEAU-CONSEILS,
 - Intervention Stéphane DEPARDON, Hydrogéologue, ANTEA GROUP,
 - Intervention Stéphane BERNON, Directeur adjoint, Direction Accompagnement des Territoires, Département de Saône et Loire.



- ✓ Intégration du SYDRO 71 au comité Sécheresse par le préfet et participation à partir du 7/9
- ✓ Participation aux rencontres départementales de l'eau à Montchanin le 11/10

10 | LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- ✓ **RH :**
Travail à partir des orientations définies par les lignes directrices de gestion (LDG) en mises en place en 2021 pour une durée de 6 ans.
- ✓ **FINANCES :**
Application, à compter du 01/01/2022, du référentiel M57, par anticipation sur la généralisation à toutes les catégories de collectivités locales programmée au 1er janvier 2024.
Adoption du règlement budgétaire et financier présenté au Comité syndical du 23/02/2022.
Modification des règles d'amortissement comptable pour les adapter à la nomenclature M57 - Délibération CS0222022.
Expérimentation du Compte financier unique (CFU) : la candidature du SYDRO 71 a été retenue par Arrêté ministériel. Convention avec l'Etat signée en 2022. Délibération N°CS142022
Mises en concurrence :
 - Marché de service relatif aux prestations d'assurance (RC, informatique, juridique, locaux et exercice de la compétence Sécurisation) du SYDRO 71 – Contrat signé avec GROUPAMA le 09/11/2022.
 - Marché de service relatif à une prestation d'entretien des locaux : Attribution à PROPNET le 31/12/2022.

- ✓ **COMMUNICATION :**
Elaboration du site WEB du syndicat -Prestataire ORANGE. Mise en ligne effective en 2023.
- ✓ **SECURISATION :**
Fin de travaux d'interconnexion réalisés par le SYDRO 71 pour le SIE du Brionnais et le SIE de la Vallée du Sornin.
- ✓ **RGPD :**
Maintenance effectuée au mois de novembre 2022 : Mise à jour des traitement nécessitant la collecte de données personnelles, des actions réalisées et de celles en cours ou à réaliser.
- ✓ **ARCHIVES :**
Intervention du CDG71 sur une durée de 22 jours au printemps 2022 - Les archives syndicales sont à présent classées et inventoriées, selon le cadre de classement institué par l'arrêté des Ministères de l'Instruction Publique et de l'Intérieur du 31 décembre 1926. Elles forment une part essentielle du patrimoine du SYDRO71 et représentent une source précieuse et incontournable pour l'étude et la compréhension de l'histoire. La consultation est ouverte au public selon les règles définies dans le Règlement de consultation des archives syndicales.

Cette intervention de classement a généré d'importantes éliminations de documents (20,22 ml).
L'ensemble du fonds syndical après traitement et classement, représente 21ml d'archives.



- ✓ **LOGISTIQUE :**
 - Renouvellement de la convention avec le Département pour l'occupation des locaux
 - Mise en place d'un standard téléphonique
 - Raccordement des locaux du SYDRO71 à la fibre optique.

LE SYDRO 71 ET SES PARTENAIRES

PRÉFECTURE

DÉPARTEMENT DE SAÔNE ET LOIRE



Membre
Subventionneur
Appui technique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)

AGENCES DE L'EAU
(Subventionneurs)



ADHÉRENTS

PAYEUR
DÉPARTEMENTAL



2 rue Jean Bouvet - 71000 MACON
03 85 39 39 30 - sydro71@sydro.fr

Retrouvez-nous sur le site : www.sydro71.fr